INSEE POITOU-CHARENTES

décimal

Insee Poitou-Charentes

N° 270 - Février 2007

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

TERRITOIRE

L'aire urbaine de La Rochelle plus dynamique que ses consoeurs du littoral

L'aire urbaine de La Rochelle affiche un dynamisme certain comparée à un groupe d'aires urbaines de taille équivalente situées également sur le littoral. La population y progresse plus entre 1990 et 1999 grâce aux migrations et l'emploi est également plus dynamique. Malgré une baisse du nombre des demandeurs d'emploi, le chômage y demeure plus important. Le tertiaire occupe une place prépondérante mais c'est l'augmentation de l'emploi industriel, grâce à l'essor du secteur de la construction navale, aéronautique et ferroviaire, qui est un trait distinctif de l'aire urbaine de La Rochelle. Ses habitants bénéficient d'un revenu annuel moyen plus élevé.

L'aire urbaine de La Rochelle est composée de cinquante et une communes. Entre 1990 et 1999, dernier chiffre du recensement de la population, le nombre d'habitants a crû de 16 800, soit 1 900 en moyenne annuelle (+ 1,15 %), pour atteindre 171 000 habitants. Cette progression a été plus forte que lors de la précédente période intercensitaire (+ 0,34 % par an entre 1982 et 1990). Ce rythme de croissance est deux fois plus important que dans la zone de référence constituée de onze aires urbaines littorales de taille semblable (*voir encadré*). L'augmentation de la population a été plus forte dans les autres communes de l'aire urbaine qu'à La Rochelle même, où la progression annuelle a été de 0,83 % depuis 1990. La Rochelle ne rassemble plus à elle seule que 45 % de la population de l'aire urbaine, contre plus de 50 % au début des années 90.

Évolution de la population des communes de l'aire urbaine de La Rochelle entre 1990 et 1999

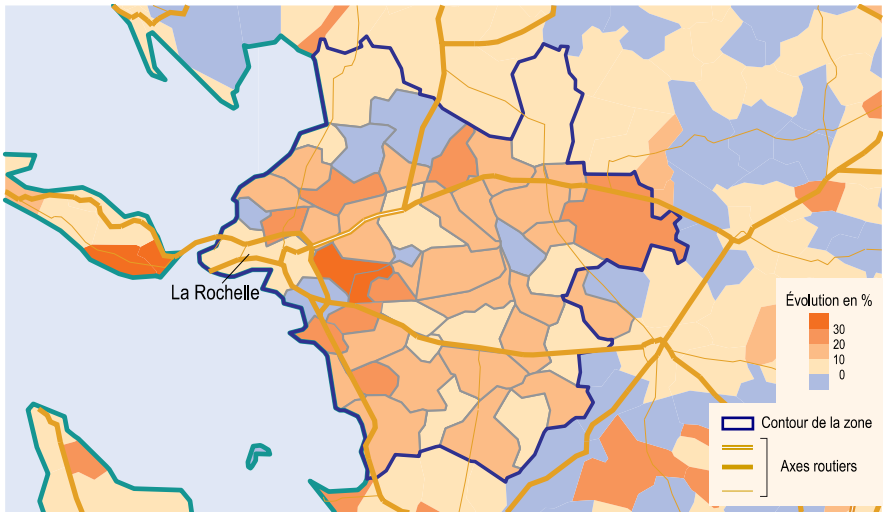

Source : Insee (Recensements de la population de 1990 et 1999)

Une aire urbaine attractive

Cette progression est principalement due à l'attractivité de l'aire urbaine de La Rochelle. En effet l'excédent des naissances sur les décès contribue peu à la croissance de la population, + 0,24 % pour une croissance annuelle de 1,15 % par an. Dans la zone de référence, ce taux est de 0,31 % pour une croissance annuelle de 0,55 %. Le taux annuel moyen de solde migratoire est donc quatre fois plus important que dans la zone de référence. Ainsi 40 000 personnes sont venues du reste de la France métropolitaine s'installer dans l'aire urbaine de La Rochelle (entrants) et 28 400 ont fait le chemin inverse (sortants). Un habitant sur quatre de l'aire urbaine en 1999 résidait ailleurs, sur le territoire métropolitain, en 1990.

Suivant les tranches d'âge, le solde des entrants-sortants peut varier fortement. Ainsi, entre 1990 et 1999, il y a eu 2 600 entrants de plus que de sortants chez les étudiants et les élèves. La création de l'université de La Rochelle en 1993 a contribué fortement à l'attractivité de la zone. Ce fort solde excédentaire n'est pas observé dans la zone de comparaison. La tranche d'âge des 25-30 ans, est l'unique tranche où l'impact des migrations est négatif. Dans la majorité des régions françaises, l'impact migratoire est négatif pour cette tranche d'âge car les jeunes se dirigent vers les grandes métropoles afin de trouver leur premier emploi. Les arrivées des 30-50 ans sont supérieures aux sorties, alimentant la croissance de la population active dans la zone. Ces arrivées ont particulièrement alimenté les effectifs de cadres et professions intermédiaires. Enfin, les retraités constituent également une composante importante du solde migratoire, comme c'est le cas dans les aires urbaines littorales de comparaison.

En dépit de l'arrivée d'étudiants ou d'adultes de plus de 30 ans dans l'aire urbaine de La Rochelle, la part des jeunes résidants de moins de 20 ans est inférieure, 23 % contre 25 % dans la zone de référence. La part des personnes âgées de plus de 60 ans est la même.

1 000 actifs de plus chaque année

Un peu moins de 77 000 personnes sont actives dans l'aire urbaine de La Rochelle, soit une progression de

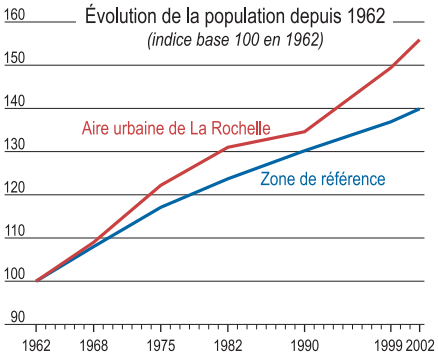

Source : Insee (Recensements de la population, estimations localisées de population 2002)

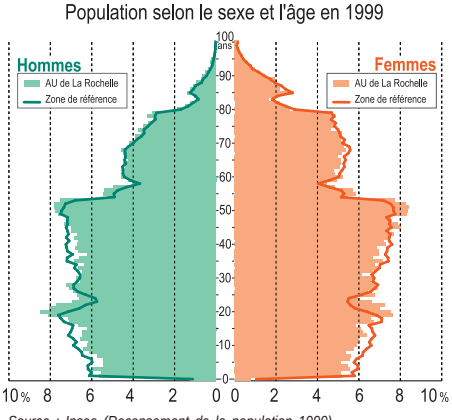

Source : Insee (Recensement de la population 1999)

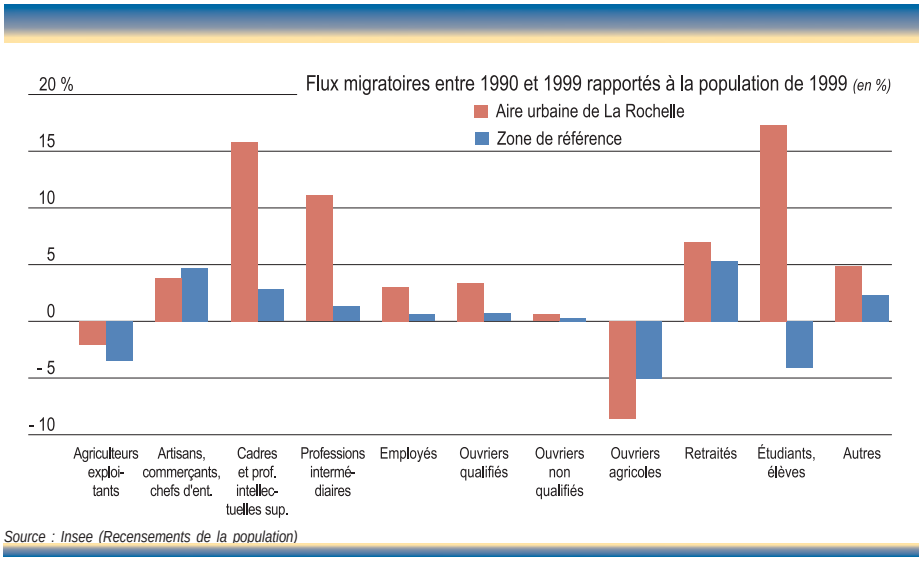

Source : Insee (Recensements de la population)

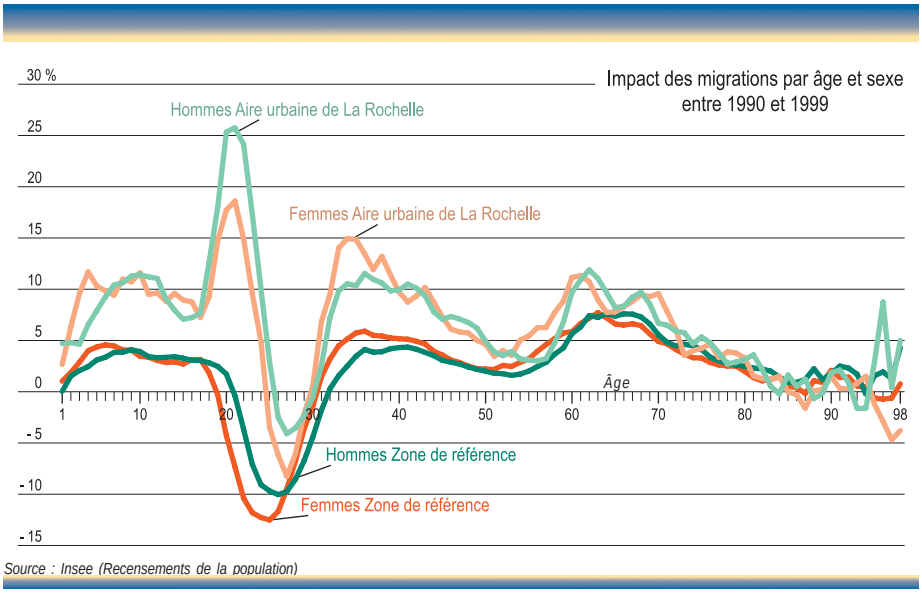

Source : Insee (Recensements de la population)

Note de lecture : Pour calculer l'impact des migrations, le solde migratoire de la zone avec le reste de la France métropolitaine, par âge et par sexe, est rapporté à la population correspondante qui aurait été celle de 1999 en l'absence de migrations.

12,3 % entre 1990 et 1999, contre 5,8 % entre 1982 et 1990. Cela représente 1 000 actifs de plus par an. Dans la zone de référence, la population active n'a progressé que de 7,7 %, hausse quasi équivalente à celle de la période intercensitaire précédente. Trois composantes expliquent cette évolution. Tout d'abord les migrations qui depuis 1990 ont le plus participé à la croissance de la population active sur l'aire urbaine de La Rochelle, ce qui était moins vrai dans les périodes intercensitaires antérieures. Deuxième composante, l'entrée des jeunes sur le marché du travail en remplacement des actifs plus âgés partant à la retraite, soit l'effet démographique. Depuis 1990 cet effet démographique contribue moins fortement qu'auparavant à la croissance de la population active car les actifs issus des générations nées après 1970, moins nombreux, arrivent sur le marché du travail. Dans les périodes antérieures, cet effet démographique était largement positif car les générations de l'entre-deux guerres et celles des classes creuses nées pendant les deux guerres étaient remplacées progressivement par les générations issues du baby-boom. Enfin la troisième composante, le taux d'activité, apporte une contribution légèrement négative à l'évolution de la population active entre 1990 et 1999. Il était auparavant positif en particulier en raison de la progression de l'activité des femmes. Cependant ce taux d'activité dans l'aire urbaine de La Rochelle est légèrement supérieur à celui observé dans la zone de référence, 68 % comparé à 67 %. Le taux d'activité des femmes mais également celui des personnes âgées de 55 ans ou plus y sont supérieurs.

Dynamisme de l'emploi et chômage élevé

L'aire urbaine de La Rochelle affichait quelque 66 000 emplois en 1999, soit une augmentation de 13% depuis 1990, comparable à celle de la population active. Dans la zone de référence, la croissance de l'emploi est moindre, + 7 %. Les emplois de l'aire urbaine de La Rochelle sont occupés à 90 % par des habitants y résidant. L'aire urbaine draine moins d'actifs résidant en dehors de son périmètre que ne le font globalement les aires de comparaison (10% contre 16%).

La croissance de l'emploi n'a pas été suffisante pour résorber un chômage structurel important, dont l'apparition date des années 75-82, et qui a atteint un maximum en 1993. Après avoir diminué jusqu'en 2001 et après une légère remontée ayant pris fin en 2004, le nombre de demandeurs d'emploi demeure proportionnellement toujours plus important que dans la zone de référence. Fin décembre 2004, l'aire urbaine de La Rochelle compte 9 300 demandeurs d'emploi (de catégories 1, 2 et 3 hors activité réduite). Les femmes sont légèrement plus nombreuses que les hommes à rechercher un emploi, tout comme dans la zone de référence. Le chômage de longue durée concerne un peu plus de demandeurs d'emploi que dans la zone de référence,

Demandeurs d'emploi au 31 décembre 2004

	Aire urbaine de La Rochelle		Zone de référence
	effectifs 2004	en %	en %
Hommes	**4 618**	**49,5**	**49,7**
dont depuis plus de 1 an	*1 554*	*33,7*	*32,5*
de moins de 25 ans	*920*	*19,9*	*21,1*
Femmes	**4 712**	**50,5**	**50,3**
dont depuis plus de 1 an	*1 627*	*34,5*	*33,1*
de moins de 25 ans	*807*	*17,1*	*18,8*
Ensemble	**9 330**	**100,0**	**100,0**
dont depuis plus de 1 an	*3 181*	*34,1*	*32,8*
de moins de 25 ans	*1 727*	*18,5*	*19,9*

Source : ANPE (DEFM catégories 1+2+3 HAR)

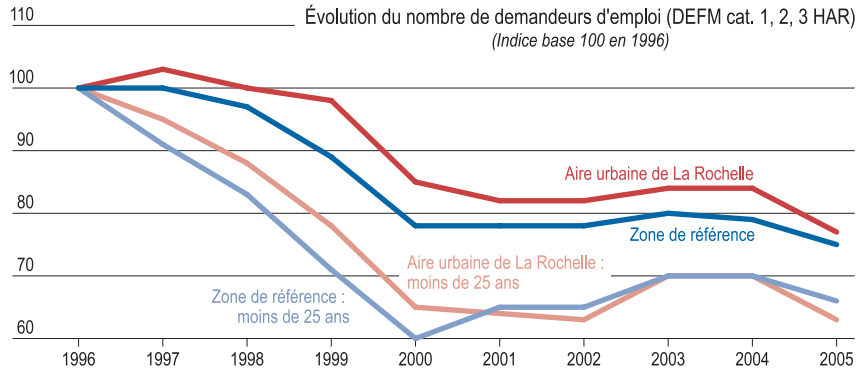

Sources : Insee - ANPE

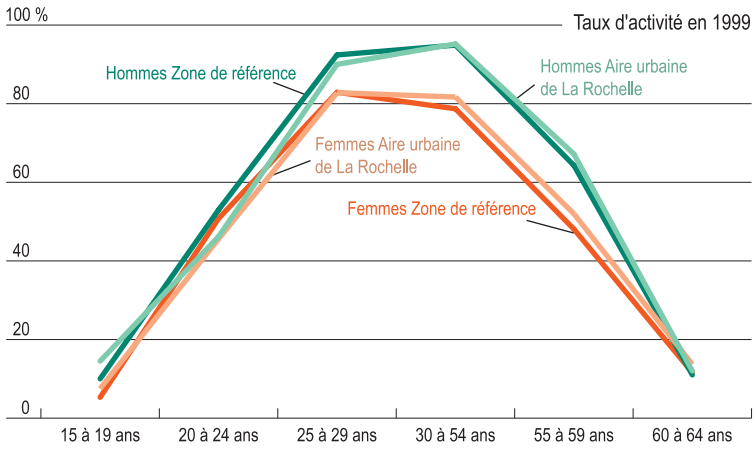

Source : Insee (Recensement de la population 1999)

34,1 % comparés à 32,8 %. Par contre, la part des jeunes y est un peu moins accentuée : 18,5 % des chômeurs ont moins de 25 ans, contre 20 % dans la zone de référence.

Un système productif qui se renouvelle et qui s'accroît

Le chômage structurel peut cohabiter avec un certain dynamisme de l'activité économique, révélée par l'évolution du tissu productif. La progression du nombre d'établissements entre 1993 et 2004 a été plus forte dans la zone de La Rochelle, 21% contre 17 %. Ces taux dans les services atteignent 38 % dans la zone de La Rochelle et 29 % dans la zone de référence.

Les taux de créations pures d'établissements sont plus élevés que dans la zone de référence, 11,5 % contre 10,2 % en 2004. Ils étaient équivalents en 1993, à 8,5 %. Seul le secteur de la construction affiche un taux plus faible.

Les établissements du champ Industrie-Commerce-Services sont plus jeunes dans l'aire urbaine de La Rochelle : en 2004, 50 % des établissements ont moins de 5 ans, ce taux est de 48 % dans la zone de référence. Cet indicateur informe, en partie, sur le rythme de renouvellement du système productif. En comparaison avec la zone de référence, les secteurs activités immobilières et services aux entreprises sont ceux où le renouvellement est le plus rapide, respectivement 70 % et 60 % d'établissements ont une existence de moins de cinq ans, taux nettement supérieurs à ceux observés dans la zone de comparaison : respectivement 60 % et 56 %.

L'industrie a créé des emplois

Très tertiaire comme la majorité des agglomérations de cette taille, l'aire urbaine de La Rochelle se particularise par un secteur industriel qui, entre 1990 et 1999, crée de l'emploi, à l'inverse de la zone de comparaison. Deux secteurs caractérisent l'aire urbaine : l'industrie automobile et la construction navale, aéronautique et ferroviaire. Ils totalisent 5,2 % de l'emploi local, soit deux points de plus que dans la zone de référence. Néanmoins, ces secteurs ont connu des évolutions diverses depuis les années 90. Alors que le secteur automobile terminait sa mutation engagée dans les années 80 en perdant 300 emplois, le secteur de la construction navale, aéronautique et ferroviaire a créé près de 700 emplois supplémentaires en neuf ans.

L'administration publique, l'éducation et la santé-action sociale sont les principaux employeurs, comme c'est le cas des aires urbaines sièges d'administrations départementales et d'établissements de santé. En 2003, administration publique et éducation rassemblent 24 % des emplois de l'aire urbaine, contre 21 % dans la zone de référence. La part du secteur de la santé et de l'action sociale dans le nombre total d'emploi est légèrement moins importante dans l'aire urbaine de La Rochelle que dans la zone de référence. Il en est de même pour les secteurs du commerce de détail, du transport et des industries agroalimentaires. Les activités caractéristiques du tourisme (hébergement et restauration) constituent pratiquement la même part dans l'emploi, un peu moins de 4 %, aussi bien dans l'aire urbaine de La Rochelle que dans la zone de référence.

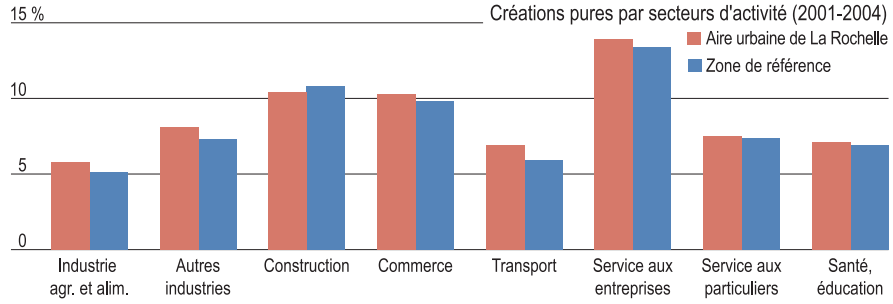

Source : Insee (SIRENE®)

***Note** : Parmi les créations d'établissements, on distingue les créations pures, les reprises et les réactivations. Ne sont retenues ici que les créations pures, c'est-à-dire que l'activité exercée ne constitue pas la poursuite d'une activité de même type exercée au même endroit par une autre entreprise.*

Moins de résidences secondaires

Cependant les capacités d'accueil touristique, calculées à partir du nombre de lits offerts, apparaissent moins développées dans l'aire urbaine de La Rochelle et ce malgré une évolution entre 1988 et 1998 du nombre de lits beaucoup plus importante que dans la zone de référence. La part du parc de résidences secondaires est deux fois moins développée pour La Rochelle que dans la zone de référence.

Répartition des emplois par grand secteur d'activité en 1999

	Aire Urbaine de La Rochelle			Zone de référence		
	Effectifs	Structure	Évolution 1990-1999 *(en %)*	Effectifs	Structure	Évolution 1990-1999 *(en %)*
Agriculture	1 741	2,6	- 33,9	17 038	2,8	- 27,7
Industrie	9 293	14,0	5,6	100 119	16,4	- 3,8
Construction	4 069	6,1	- 7,4	37 598	6,2	- 15,9
Commerce	9 602	14,5	6,9	90 441	14,8	5,0
Services	41 510	62,7	22,5	365 619	59,9	18,1
Total	66 215	100,0	12,8	610 815	100,0	7,5

Source : Insee

Après une forte croissance durant la décennie 80, le nombre de résidences secondaires n'avait guère évolué dans les années 90, tandis que le parc de la zone de référence continuait à s'accroître de façon importante. Si on ne prend en considération que l'hébergement touristique professionnel, la capacité d'accueil de La Rochelle est alors comparable à celle de la zone de référence.

Un revenu relativement élevé

Le revenu annuel moyen est supérieur à celui de l'ensemble de la zone de référence. Il atteint 16 380 euros en 2003, soit 4,3 % de plus que dans la zone de référence. Un taux de cadres et de professions intermédiaires supérieur à la zone de référence, explique en partie cet écart. Le revenu annuel moyen croît de façon plus rapide que dans la zone de référence. En 1993, il ne dépassait que de peu celui de la zone de référence. À la fin des années 80, il lui a même été inférieur. Toutefois, ce revenu annuel moyen relativement élevé n'exclut pas des situations moins favorables. Ainsi 11,2 % de la population de l'aire urbaine rochelaise vivent sous le seuil de bas revenus qui est de 735 euros mensuels par unité de consommation en 2004. Cependant ce taux est légèrement inférieur aux 12 % de la zone de référence. Les allocataires de la Caisse d'allocation familiale sont en général plus jeunes et vivent plus souvent seuls que les allocataires de la zone de référence. Cela est dû en partie à la présence de nombreux étudiants. ■

Hubert Podevin

définitions

Une **aire urbaine** est l'ensemble des communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain, et par des communes rurales ou urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle urbain ou dans les communes attirées par celui-ci.

Le **pôle urbain** est une unité urbaine offrant au moins 5000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne périurbaine d'un autre pôle urbain.

L'**unité urbaine** est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de plus de 200 mètres. En outre, chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

La **couronne périurbaine** recouvre l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain.

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (personnes ayant un emploi et chômeurs) et la population totale correspondante.

Le **revenu annuel moyen** analysé dans cette étude est la moyenne du revenu annuel net imposable par foyer fiscal.

Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégorie 1, 2 et 3 hors activité réduite (DEFM cat.1, 2 et 3 HAR).
Sont comptabilisés ici les seuls demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, n'ayant travaillé aucune heure au cours du mois de référence, sans emploi, immédiatement disponibles, et à la recherche :
- soit d'un emploi, à durée indéterminée, à temps plein (demandeurs d'emploi de catégorie 1) ;
- soit d'un emploi à temps partiel (catégorie 2) ;
- soit d'un emploi saisonnier ou temporaire (catégorie 3).

Le **seuil de bas revenus** est la demi-médiane des revenus disponibles avant impôts par unité de consommation.

Unité de consommation (UC) : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage, et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation.

Les aires urbaines de référence

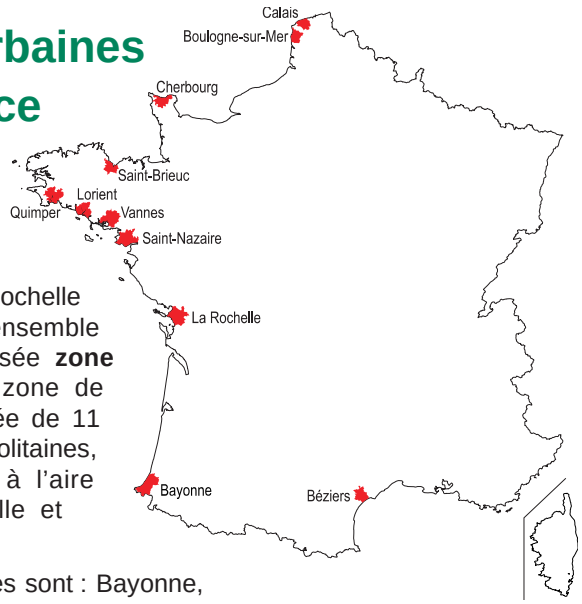

L'aire urbaine de La Rochelle est comparée à un ensemble d'aires urbaines baptisée **zone de référence**. Cette zone de référence est composée de 11 aires urbaines métropolitaines, de taille équivalente à l'aire urbaine de La Rochelle et situées sur le littoral.

Ces onze aires urbaines sont : Bayonne, Béziers, Boulogne-sur-Mer, Calais, Cherbourg, La Rochelle, Lorient, Quimper, Saint-Brieuc, Saint-Nazaire et Vannes.

pour en savoir plus

«Les villes chefs-lieux et leurs aires urbaines en Poitou-Charentes», *Les Cahiers de décimal*, n° 43, mai 2003, Insee Poitou-Charentes.

Collection Insee-Référence

La France et ses régions

Édition 2006

Après une vue d'ensemble des 26 régions métropolitaines et d'outre-mer, chacune d'entre elles est présentée dans son environnement, avec ses particularités et ses perspectives. La *France et ses régions* rassemble des données significatives et des analyses pertinentes permettant de situer et de comparer les régions françaises : emploi, population, santé, industrie…

Quatre dossiers abordent les sujets des PIB régionaux, l'équilibre des marchés locaux du travail, les services en région, les bassins de vie des bourgs. La dernière partie porte une attention particulière aux régions européennes dans une Europe aujourd'hui élargie à 25.

Exemples d'informations que l'on peut y trouver :

- En zone urbaine sensible (ZUS), quatre habitants sur 10 ont moins de 25 ans, contre trois sur 10 en moyenne nationale.
- C'est dans l'Ouest que la dynamique économique a été la plus forte depuis 1990.
- L'Île-de-France compte moins de 20 % de la population, mais 40 à 45 % de l'excédent naturel de la métropole.

Réf - FSR06 - 15 €

Retrouvez tous les produits sur

www.insee.fr

Pour tout renseignement statistique

www.insee.fr/poitou-charentes

insee-contact@insee.fr

0 825 889 452 *(0,15 €/mn)*
du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

Insee Poitou-Charentes
5 rue Sainte-Catherine - BP 557
86020 Poitiers Cedex
Tél : 05 49 30 01 01
Fax : 05 49 30 01 03
sed-poitou-charentes@insee.fr

Directeur de la publication : Francis VENNAT
Rédactrice en chef : Dorothée AGUER

Dépôt légal février 2007
N° CPPAP 0908 B 06698 - ISSN 0221-1068
Code SAGE DEC27056
Impression MEGATOP, Naintré

Prix au numéro : **2,30** €
Abonnement annuel : 21 € *(10 numéros)*